

A man and a woman in business attire are standing on a modern building balcony, engaged in a conversation. The man is seen from the back, wearing a dark suit. The woman is facing him, smiling, wearing a dark blazer over a white shirt and dark trousers, and holding a black folder. The background shows a multi-story building with large glass windows and balconies, suggesting a corporate or office environment.

sage

Code de conduite



Protection des personnes qui dénoncent des fautes

“ Je m’engage personnellement à assurer la protection de quiconque signale toute action contraire au Code de conduite. Vous bénéficierez de la protection et du soutien maximum de Sage si vous décidez de défendre ce qui est juste.”

Le Code de conduite expose les standards de gestion attendus par Sage et donne un ensemble clair de règles à tous les collègues. Sage construit une entreprise d’excellence et chaque collaborateur est tenu de respecter les normes éthiques les plus rigoureuses.

Sage construit une entreprise durable et prospère pour nos clients, nos collègues, nos partenaires et nos actionnaires. Les collaborateurs de Sage doivent respecter les normes les plus strictes en matière d’intégrité et ce Code de bonne conduite vise à les énoncer clairement. Ce Code est l’ADN de la conduite commerciale, professionnelle et personnelle de chacun d’entre nous. Il expose les règles de comportement attendues de chaque membre de notre organisation.

Ce code certifie que Sage agira de manière responsable et en conformité avec toutes les lois et les réglementations en vigueur.

Sage s’engage plus spécifiquement à:

- Promouvoir des pratiques commerciales éthiques et respecter toutes les lois et réglementations en vigueur
- Se comporter loyalement vis-à-vis des collègues, clients et partenaires
- Prévoir une procédure qui permette aux collaborateurs de signaler en toute sécurité toute préoccupation ou cas de non-conformité

Il ne s’agit pas d’un simple exercice de style, c’est un élément vital de la façon dont Sage doit opérer pour garantir la qualité et l’intégrité de notre entreprise sur le long terme.

Stephen Kelly

Chief Executive Officer
The Sage Group Plc

En quoi le Code de conduite me concerne-t-il?

Le Code de conduite existe en parallèle avec nos politiques globales qu'il complète et que tous les collaborateurs doivent respecter, notamment sur les Ressources Humaines, la protection des données, l'hygiène, la sécurité et la responsabilité d'entreprise.

Le Code de conduite dicte des règles importantes dans des domaines de comportement éthique. Le non-respect du Code de conduite peut donner lieu à des mesures disciplinaires.



Cadeaux

Il est interdit de demander ou d'accepter des cadeaux sous forme d'argent, de biens, de services ou d'autres faveurs. Des marques raisonnables d'appréciation et d'hospitalité peuvent être acceptées à condition qu'elles ne vous soumettent à aucune obligation et ne puissent pas être mal interprétées.

Tout cadeau ou marque d'hospitalité d'une valeur plus importante doit être signalé à votre supérieur hiérarchique et être inscrit dans le registre dédié en envoyant les détails par e-mail à registre.cadeaux@sage.com

Dans le cadre de nos activités commerciales, nous nouerons de nombreuses relations avec des tiers comme des partenaires commerciaux qui pourront parfois être considérés comme représentant Sage. Dans le cadre de nos relations avec ces tiers, nous devons les encourager à respecter les mêmes pratiques éthiques que Sage.

Exemple

L'un des soumissionnaires d'un appel d'offres lancé par Sage m'invite à venir en famille assister à un match de football. Puis-je accepter?

Non, vous devez refuser. Il n'est pas acceptable de recevoir des cadeaux ou des marques d'hospitalité de la part d'un fournisseur pendant un appel d'offres. En cas de doute, vous devez toujours contacter votre supérieur hiérarchique ou le représentant des RH local.



Délit d'initié

Le délit d'initié consiste à acheter ou vendre des actions de toute société en s'appuyant sur des « informations privilégiées » concernant cette société. Par informations privilégiées, on entend des informations inconnues du grand public qui risquent d'influer sur le prix de l'action de cette société.

Le délit d'initié est contraire à la loi, de même que le fait de divulguer des informations privilégiées à un ami, parent ou collègue pour permettre à cette personne d'acheter ou de vendre des actions en se basant sur ces informations.

Vous ne devez pas recommander ou suggérer à quiconque d'acheter ou de vendre des actions de Sage ou de toute

autre société sur la base des informations privilégiées dont vous disposez. En règle générale, mais pas exclusivement, il vous est interdit de divulguer toute information portant la mention « confidentiel ». En cas de doute, demandez toujours l'avis de votre manager ou de la personne qui vous a fourni cette information.

Les personnes identifiées par Sage comme étant des « initiés » potentiels reçoivent des instructions séparées concernant leurs opérations sur les actions de Sage. Cependant, tous les collègues doivent se demander si leurs propres connaissances des activités de Sage risquent de les soumettre à de telles restrictions.

En voici quelques exemples:

- Une fusion ou une acquisition en cours
- Un procès ou une demande d'indemnisation majeurs
- Une annonce de résultats financiers
- Un développement de produit important

Conformité aux lois applicables

Toutes nos activités doivent se conformer en permanence aux règlements internationaux et locaux pertinents. Sage ne peut accepter aucune circonstance dans laquelle un collègue de Sage pourrait permettre à une situation non conforme aux lois applicables de survenir.

Si vous ne savez pas comment agir, posez-vous les questions suivantes:

- Cette situation est-elle cohérente avec le Code de conduite?
- Est-elle légale?
- Serais-je à l'aise si mes collègues, mes amis ou ma famille l'apprenaient?
- Serais-je à l'aise si elle était mentionnée dans les journaux?
- Résisterait-elle à l'épreuve du temps?





Pots-de-vin, corruption et fraude

Pots-de-vin et corruption

Nous nous engageons à agir de manière professionnelle, juste et intègre dans toutes nos relations d'affaires, et ce partout où nous exerçons nos activités.

Un pot-de-vin consiste à offrir à quelqu'un un avantage financier ou de toute autre nature en échange d'une faveur ou d'un avantage indu ; la fraude implique une escroquerie dans le but d'obtenir un avantage financier et la corruption a trait

à un large éventail d'activités illégales comme l'extorsion, la malhonnêteté et l'abus de pouvoir. La corruption peut inclure des activités qui relèvent de la fraude ou du versement de pots-de-vin.

Sage a une politique anti-corruption qui édicte les normes de comportement attendues de notre entreprise et les procédures mises en œuvre pour éviter les pots-de-vin et la corruption. Veuillez consulter cette politique séparée et vérifier que vous respectez ces obligations.

Fraude

Il est d'une importance fondamentale que Sage n'agisse pas d'une façon contraire à la législation ou à ses propres politiques ou pratiques et ne tolère pas de tels agissements. Un environnement fort de contrôle interne est considéré comme un facteur clé pour identifier et prévenir la fraude à tous les niveaux de l'entreprise.

Lorsqu'une fraude est identifiée, la politique relative à la fraude, à la corruption et aux rapports et enquêtes d'incidents est applicable.

Exemple

L'un de vos collègues chez Sage a pris des dispositions pour que l'entreprise effectue un paiement à un fonctionnaire dans un pays étranger, afin qu'il accélère le dédouanement de marchandises. Est-ce acceptable?

Non, une telle offre constitue un versement de pot-de-vin à un fonctionnaire étranger. En effet, son but est de nous faire obtenir un avantage commercial. Nous risquons d'être déclarés coupables d'avoir commis un délit. Vous devez le signaler en suivant la procédure mentionnée dans ce Code de conduite.

Blanchiment de capitaux

Les personnes qui participent à des activités criminelles comme le versement de pots-de-vin, la fraude ou le trafic de stupéfiants, peuvent chercher à blanchir l'argent par l'intermédiaire d'entreprises apparemment légitimes, afin d'utiliser les fonds de leurs activités criminelles et de dissiper les soupçons. Sage s'engage à ne pas accepter ou traiter de fonds d'origine criminelle ; nous

ne traiterons qu'avec des clients de bonne réputation dont les activités commerciales sont légitimes et dont les fonds proviennent de sources elles aussi légitimes.

Si vous avez des soupçons, faites-en immédiatement part à notre Service Juridique et documentez toutes les étapes en rapport avec le paiement ou le client

Quelques exemples de pratiques de paiement inhabituelles qui pourront constituer un indice de blanchiment d'argent:

- Nombreux mandats postaux ou chèques de voyage
- Grandes quantités d'espèces
- Mandat postal ou chèque au nom d'un client reçu d'un tiers inconnu
- Réticence à fournir des informations complètes ou fourniture d'informations suspectes





Concurrence

Sage s'engage à mener une concurrence ouverte et équitable et ne tentera jamais de s'entendre sur les prix, de restreindre le choix de fournisseurs ou d'agir de toute autre façon malhonnête. Nous nous livrerons à une concurrence énergique mais honnête et nous nous conformerons à toute loi sur

la concurrence et la législation antitrust partout où nous exerçons des activités. Nous ne devons rien faire et nous ne devons tenter aucune action qui pourrait empêcher, limiter ou fausser la concurrence et affecter le commerce - cela relève d'un comportement anticoncurrentiel et est

considéré comme illégal dans de nombreux pays. Si de telles questions venaient à être mentionnées, toute communication à ce sujet devrait être divulguée.

Conflits d'intérêts

Vous êtes libre de mener toute activité financière et commerciale légitime pendant votre temps libre, à condition qu'elle n'engendre pas un conflit d'intérêt ou n'endommage pas la réputation de Sage.

Exemple

Des revendeurs de Sage me contactent pour se plaindre qu'un autre revendeur vend nos produits à un prix si bas qu'il risque de les acculer à la faillite. Puis-je intervenir?

Non, il vous est interdit de tenter d'influencer les prix de nos produits sur le marché. Il s'agit d'une pratique anticoncurrentielle, illégale dans de nombreux pays!

Quelques exemples de conflits d'intérêts:

- Vendre des logiciels ou services commerciaux
- Utiliser la marque Sage à des fins personnelles
- Faire travailler un ami ou un membre de sa famille pour l'entreprise sans suivre le processus d'achat normal
- Recruter de préférence ou offrir une promotion à un partenaire, parent ou ami proche
- Les situations dans lesquelles un membre de la famille, le conjoint ou compagnon/compagne d'une personne est également le subordonné direct ou indirect de cette dernière

Que dois-je faire si je constate des actes répréhensibles et que j'ai besoin de le dire à quelqu'un?

Il est important de signaler toute faute possible ; il peut sembler difficile, voire intimidant d'intervenir lorsque vos collègues ne semblent pas s'en préoccuper. Cependant, si vous avez agi de manière contraire au Code, si quelqu'un vous a demandé de le faire ou si vous avez été témoin d'une telle faute, tenter de le dissimuler ou de l'ignorer ne fera qu'aggraver les choses.

dissimuler ou de l'ignorer ne fera qu'aggraver les choses. Appelez la ligne d'assistance téléphonique de Safecall ; elle est gratuite et confidentielle!

Europe

France

00 800 72332255

R.-U.

0800 9151571

Irlande

1 800 812740

Portugal

00 800 72332255

Belgique

00 800 72332255

Suisse

00 800 72332255

Allemagne

kanzlei@arbeits-mietrecht.de

compliance@betz-scharpenack.de

Autriche

00 800 72332255

Pays-Bas

00 800 72332255

Espagne

00 800 72332255

Italie

00 800 72332255

Pologne

00 800 72332255

Amérique du nord et Canada

Canada

1877 5998073

ÉTATS-UNIS

1866 9013295

International

Afrique du Sud

00 800 72332255

Australie

0011 800 72332255

Namibie

0044 191 516 7764

Botswana

0044 191 516 7764

Brésil

0800 8921750

Maroc

0044 191 516 7764

E.A.U.

8000 4413376

Arabie Saoudite

800 8442067

Kenya

0044 191 516 7764

Singapour

001 800 72332255 (Singtel)

002 800 72332255 (M1)

008 800 72332255 (Starhub)

Malaisie

1800 220054

Thaïlande

001 800 72332255

Inde

000800 4401256

Nigeria

0044 191 516 7764

Organigramme / section graphique représentant une personne qui prend contact, comme suit:

1 Vous pouvez parler à votre supérieur hiérarchique

2 Vous pouvez parler au responsable des RH

3 Vous pouvez appeler le numéro Safecall

Si vous avez encore des inquiétudes, vous pouvez contacter:

4 Chief People Officer Sandra Campopiano at sandra.campopiano@sage.com 0044 203 810 7205

5 General Counsel and Company Secretary Vicki Bradin at vicki.bradin@sage.com 00442038107272

6 CFO Steve Hare at steve.hare@sage.com 0044 191 294 3055

7 CEO Stephen Kelly at stephen.kelly@sage.com 0044 191 294 3054

8 Chair of the Audit Committee Jonathan Howell at jonathan.howell@closebrothers.com 0044 207 655 3787